

Le 14 avril 2011

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 avril 2011 à 9h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Absence motivée :

Serge Bédard - district #1

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux correctifs de drainage – 41^e et 42^e Avenue, 45^e et 46^e Rue/
adoption de la soumission
- 3.- Levée de la séance

11-04-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Claude G. Prud'Homme arrive à 9h05 et prend son siège.

11-04-081

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 41^E ET 42^E AVENUE, 45^E ET 46^E RUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux de drainage – 41^e et 42^e Avenue, 45^e et 46^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

ASPHALTE J.J. LAUZON LTÉE	172 520,16 \$
PAYSAGISTE S. FORGET INC.	183 000,00 \$
LES ENTREPRISES GUY DESJARDINS	185 586,10 \$
ROXBORO EXCAVATION	192 700,00 \$
ABC RIVE-NORD	195 501,00 \$
MAURICE ARBIC & FILS	199 853,26 \$
DAVID RIDDELL EXCAVATION	209 254,93 \$
BERNARD SAUVÉ EXCAVATION	213 494,03 \$
ASPHALTE DESJARDINS INC.	233 328,01 \$

040

CARDINAL EXCAVATION (3087-8730) QUÉBEC	236 906,47 \$
CONSTRUCTION MERGAD	241 446,95 \$
LES ENTREPRISES V.G. INC.	245 887,74 \$
LAVALLÉE & FRÈRES	264 000,00 \$
D.F. OUIMET INC.	298 844,36 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme ASPHALTE J.J. LAUZON LTÉE, s'est avérée non conforme;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième soumissionnaire le plus bas conforme est Paysagiste S. Forget inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la soumission de la firme PAYSAGISTE S. FORGET INC., au montant de 183 000,00 \$ incluant les taxes, pour des travaux de drainage – 41^e et 42^e Avenue et 45^e et 46^e Rue, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-082

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 9h10, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale